

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20232711-12 Du 27 novembre 2023 PERSONNEL BONS CADEAUX FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023</p>
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	22.11.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.11.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT-J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : FOLLÉAT J – BONNEVAUX V – MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

**PERSONNEL
BONS CADEAUX FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023**

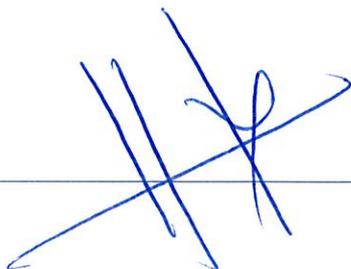
Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la possibilité de faire bénéficier les agents de la collectivité de bons d'achat, à l'occasion de l'évènement « Fêtes de fin d'année ». Il propose la somme de **80 €** soit, pour **15 agents**, titulaires, vacataires et contractuels, la somme de **1 200 €**. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **Accepte** l'attribution de bons d'achat d'une valeur de **80 €** au personnel de la collectivité, au titre de l'évènement « **Fêtes de fin d'année** ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait à Usson en Forez, le 28 novembre 2023.



<p>Hervé BÉAL, Maire</p> 	<p>Daniel DELORME, secrétaire de séance</p> 
--	---